



Assemblée générale

Distr. générale
12 janvier 2007
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 17 de l'ordre du jour

La situation dans les territoires

azerbaïdjanais occupés

Lettre datée du 20 décembre 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport de la mission d'évaluation de l'environnement dans les territoires dévastés par des incendies dans la région du Karabakh et à proximité, qui a été menée du 2 au 13 octobre 2006 sous la direction de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) (voir annexe).

Le mandat de cette mission correspondait à ce qui avait été arrêté le 25 septembre 2006 par l'Arménie et l'Azerbaïdjan, puis confirmé par un échange de lettres entre Karel de Gucht, Président en exercice de l'OSCE et les Ministres des affaires étrangères de la Belgique, de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan.

Ainsi qu'il avait été clairement convenu, le mandat de la Mission consistait à évaluer l'impact à court et à long terme des incendies de l'été 2006 sur l'environnement dans les territoires touchés et à formuler des recommandations sur la manière de lutter contre leurs effets dommageables et de mener une opération de protection de l'environnement, comme l'envisageait la résolution 60/285 de l'Assemblée générale.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe aux membres de l'Assemblée générale au titre du point 17 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Johan **Verbeke**



**Annexe à la lettre datée du 20 décembre 2006, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Mission d'évaluation de l'environnement dirigée
par l'OSCE dans les territoires dévastés par des incendies
dans la région du Haut-Karabakh et à son voisinage**

**Rapport adressé au Président en exercice de l'OSCE
par le Coordonnateur des activités économiques
et environnementales de l'OSCE**

1. Introduction

Au cours de la période allant de juin à septembre 2006, des incendies en zones naturelles ont ravagé des territoires étendus situés à proximité de la ligne de contact, à l'intérieur et à proximité de la région du Haut-Karabakh. Les précipitations plus abondantes que d'habitude enregistrées au cours des mois d'hiver alliées à un temps sec et chaud au début du printemps ont créé en début de saison des conditions idéales pour les incendies caractérisés par une forte intensité et une propagation rapide. Ces incendies ont entraîné des dommages environnementaux et économiques et menacé la santé et la sécurité des populations. Dans certains endroits, faute de matériel et de compétences adaptés à la lutte contre les incendies de forêt, la population locale, les pompiers et les forces de sécurité ne sont pas parvenus à circonscrire les incendies. La menace que représentent les mines terrestres et les munitions non explosées dans la région ravagée par les incendies, de même que les tensions générales entre les forces armées stationnées le long de la ligne de contact, ont également gêné la lutte contre ces incendies.

Le mandat de la Mission reposait sur l'accord de principe auquel étaient parvenus l'Arménie et l'Azerbaïdjan le 25 septembre 2006, et qui avait été confirmé par un échange de lettres entre le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Karel de Gucht, le Ministre belge des affaires étrangères, et les Ministres des affaires étrangères de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan. Comme il avait été spécifiquement convenu, la Mission avait pour mandat d'évaluer l'impact à court et à long terme des incendies sur l'environnement dans les territoires touchés par les incendies, de formuler des recommandations sur la manière de lutter contre les effets dommageables des incendies et de préparer une opération de protection de l'environnement, comme l'envisageait la résolution 60/285 de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « La situation dans les territoires azerbaïdjanais occupés » (7 septembre 2006).

Les inquiétudes suscitées par l'impact des incendies sur les territoires touchés ont également débouché sur un débat à l'Assemblée générale des Nations Unies qui a abouti à l'adoption de cette résolution. Dans cette résolution, l'Assemblée générale prend note de l'intention de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) d'évaluer l'impact à court et à long terme de ces incendies sur l'environnement, afin de préparer l'opération de protection de l'environnement. Cette résolution insiste sur la nécessité de mener de toute urgence une opération de protection de l'environnement afin d'éteindre les incendies dans ces territoires et d'en combattre les effets dommageables. Elle demande aux

organismes et programmes des Nations Unies, en particulier au Programme des Nations Unies pour l'environnement, de fournir, en coopération avec l'OSCE, toute l'aide et toutes les compétences nécessaires, notamment pour évaluer les effets à court et à long terme de la dégradation de l'environnement de la région, lutter contre ces effets et réhabiliter la région. L'Assemblée générale s'y félicite que les parties soient disposées à collaborer à cette fin et considère cette opération comme une importante mesure de confiance. Elle y prie le Président en exercice de l'OSCE de présenter aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies, avant le 30 avril 2007, un rapport sur cette question.

En application du mandat confié à l'OSCE sur la base de l'accord de principe conclu le 25 septembre 2006 entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, j'ai dirigé, en ma qualité de Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, une mission d'évaluation de l'environnement (« la Mission ») dans les territoires touchés par les incendies.

L'originalité de la Mission consistait à pouvoir faire appel à l'aide et aux compétences à la fois d'experts internationaux et d'un nombre égal (approximativement) d'experts locaux désignés par les autorités des parties. Par ailleurs, tous les participants à la Mission bénéficiaient des mêmes garanties de sécurité lorsqu'ils se rendaient de part et d'autre de la ligne de contact.

Sur le plan international, la Mission a bénéficié de l'aide et des compétences des personnes ci-après :

- Trois représentants du Centre mondial de surveillance des incendies (CMSI), centre affilié à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) de l'Organisation des Nations Unies, qui ont participé en tant que partenaires du Groupe conjoint de l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires;
- Deux représentants du PNUE;
- Un expert de la protection civile désigné par le Conseil de l'Union européenne (Secrétariat général, Direction de la gestion des crises civiles);
- Un expert des secours en cas de catastrophe désigné par la Commission européenne;
- Le Secrétaire exécutif de l'« Accord sur les risques majeurs en Europe et dans la Méditerranée (EUR-OPA) » du Conseil de l'Europe;
- Trois représentants du secrétariat de l'OSCE; et
- Deux officiers de liaison du Bureau du Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE sur le conflit traité par la Conférence de Minsk (un officier de liaison pour chaque côté de la ligne de contact).

La Mission a pu utiliser les conclusions du « Rapport sur les incendies survenus dans des régions proches de la ligne de contact » qui avait été établi en juillet 2006 par le Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE sur le conflit traité par la Conférence de Minsk de l'OSCE.

Le rapport de la Mission se fonde sur le rapport technique des experts et la documentation établie par le Centre mondial de surveillance des incendies avec

l'aide de tous les membres de la Mission, y compris les organismes nationaux et locaux qui ont collaboré à la préparation, à la mise en œuvre et à l'établissement du rapport de la Mission.

La Mission a été financée par une contribution de base de l'Initiative environnement et sécurité (ENVSEC), qui a pour mandat de favoriser la compréhension des rapports entre les questions d'environnement et de sécurité. Les Gouvernements arménien et azerbaïdjanais ont également fourni à la Mission des contributions en nature.

2. Bref aperçu de la Mission et de son itinéraire

Les experts internationaux se sont réunis à Bakou (Azerbaïdjan) le 3 octobre 2006 et ont participé à une séance d'information au Ministère des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan. Ils ont été reçus par M. Araz Azimov, Ministre adjoint aux affaires étrangères, qui avait invité des représentants de tous les ministères et organismes azerbaïdjanais ayant participé à la préparation de la Mission. Les différents ministères et organismes invités ont fait des exposés sur les effets des incendies tels qu'ils les évaluaient. Un résumé de ces exposés a été communiqué à la Mission en anglais et en azerbaïdjanais, constituant un important outil de référence pour son évaluation de l'impact des incendies.

Le 4 octobre, les experts internationaux ainsi que les experts locaux désignés par les autorités azerbaïdjanaises se sont rendus de Bakou à Ganja, où ils ont été rejoints par les experts locaux désignés par les autorités arméniennes.

Le 5 octobre, la Mission s'est rendue de Ganja dans les zones les plus au sud touchées par les incendies. La Mission a rencontré à Horadiz le chef de l'administration du district de Fizuli. En raison de leur arrivée tardive à Ganja, les experts désignés par les autorités arméniennes n'ont pas pu participer à cette réunion. Toutefois, avec les experts internationaux et les autres experts locaux, ils ont pu participer au premier examen et à l'évaluation des zones touchées par le feu au site 1, à proximité du village d'Ashagi Seyidakhmedli. Depuis les tranchées de l'armée azerbaïdjanaise, la Mission a pu observer les zones touchées par les incendies dans la direction de ce village, une cave de vinification abandonnée servant de repère. Dans la soirée, une réunion d'information a eu lieu avec le chef de l'administration du district d'Agdzhabedi.

Le 6 octobre, la Mission est retournée dans le sud afin d'inspecter les zones touchées par les incendies, essentiellement des pâturages, depuis deux sites (sites 2 et 3) dans la région de Khojavend/Martuni. Des informations ont été fournies par le chef de l'administration du district d'Agdam, qui a accompagné la Mission jusqu'au site 4, à proximité du village de Chemenli, ce qui lui a permis d'observer les zones touchées par les incendies, notamment des terres agricoles, dans la direction d'Agdam. En fin de journée, la Mission s'est rendue à Terter, où elle a reçu du chef de l'administration du district de Terter des informations sur les incendies dans ce district et a assisté à la projection d'un film documentaire.

Le 7 octobre, la Mission est retournée dans le district de Terter pour y observer, parfois de près et parfois de loin, les zones touchées par les incendies, examiner et évaluer les effets des incendies sur l'environnement depuis les sites 5 et 6. Dans l'après-midi, la Mission s'est rendue directement à la frontière entre l'Azerbaïdjan et la Géorgie. Dans la soirée, la Mission est arrivée à Tbilissi.

Le 8 octobre, la Mission s'est rendue de Tbilissi à Stepanakert/Khankendi, en faisant une escale à Yerevan.

Le 9 octobre, les experts internationaux et les experts locaux désignés par les autorités arméniennes ont participé à une séance d'information avec les « autorités du Haut-Karabakh ». Ces « autorités » ont donné leur avis au sujet de ces incendies, soulignant les inquiétudes qu'ils avaient suscitées ainsi que les diverses mesures qui avaient été prises. Le texte de leur exposé a été communiqué à la Mission en russe et en anglais et a constitué un important outil de référence pour l'évaluation de l'impact des incendies.

Après cette séance d'information, tous les membres de la Mission se sont dirigés vers les districts de Hadrut et de Horadiz afin d'y observer les zones touchées par les incendies. La Mission a entendu un exposé du chef de l'administration du district de Hadrut. Dans l'après-midi, les zones touchées par les incendies ont été inspectées par la Mission bien que, pour des raisons de sécurité, la Mission n'ait pas pu observer les mêmes zones incendiées que celles qu'elle avait observées depuis le site 1, de l'autre côté de la ligne de contact.

Le 10 octobre, la Mission s'est rendue dans le district d'Agdam. Elle a pu s'approcher plus près de la ligne de contact que le jour précédent et observer une partie des récoltes et des pâturages les plus touchés par les incendies depuis plusieurs sites, dont celui de Saybaly.

Le 11 octobre, la Mission s'est rendue dans des zones qui avaient été touchées par les incendies dans le district de Martakert/Agdere. Plusieurs chefs de l'administration locale ainsi que le « chef de l'administration régionale de Martakert/Agdere » ont fourni des informations à la Mission.

Entre le 9 et le 12 octobre, tous les membres de la Mission, y compris l'ensemble des experts locaux, se sont réunis à plusieurs reprises afin de débattre de la présentation et des grandes lignes du rapport, qui correspondra pleinement au mandat de la Mission.

Dans la matinée du 12 octobre, les experts internationaux et les experts locaux désignés par le Gouvernement azerbaïdjanais ont quitté Stepanakert/Khankendi pour se rendre à Yerevan. Après leur arrivée à Yerevan, ils ont été reçus au Ministère des affaires étrangères de la République d'Arménie pour un compte rendu oral. Les fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères ont exprimé leur intérêt et leur appui pour la Mission. Avec le départ de la plupart des experts internationaux ainsi que des experts locaux nommés par le Gouvernement azerbaïdjanais, les travaux de la Mission sur le terrain ont pris fin le 13 octobre 2006.

3. Évaluation

3.1 Conditions propices aux incendies

Ainsi qu'il ressort du rapport technique des experts, on ne dispose que d'informations assez limitées sur la fréquence des incendies et leur impact dans le Sud-Caucase. Sur la base des rapports officiels publiés aussi bien en Azerbaïdjan qu'en Arménie ainsi que des observations faites par satellite et des constatations faites sur le terrain, la Mission a néanmoins conclu que les incendies avaient touché des territoires situés de part et d'autre de la ligne de contact dans les années antérieures à 2006.

La gravité des incendies qui s'étaient produits pendant l'été 2006 était toutefois exceptionnelle. La température avait été supérieure à la moyenne à long terme et les précipitations inférieures à la normale. En raison de la sécheresse, le niveau des rivières qui descendent des hauteurs du Haut-Karabakh vers les basses terres était inférieur à la moyenne.

Si la chaleur, la sécheresse et le vent ont créé des conditions propices au démarrage et à la propagation des incendies de sources multiples pendant toute la saison des incendies, la nature et le caractère intensif des cultures ont également influé sur les risques d'incendie et leur ampleur.

D'après les indications des autorités azerbaïdjanaises, les incendies n'ont affecté que de façon relativement limitée l'intérieur des terres situées à l'est de la ligne de contact. Les principales zones touchées par les incendies se trouvaient au voisinage de la ligne de contact et étaient des zones dépourvues d'accès public et/ou des zones où toute activité agricole avait été abandonnée pour des raisons d'insécurité, mais aussi parce que faisant partie du *no man's land* proprement dit.

À l'ouest de la ligne de contact, la Mission a pu observer des terrains sur lesquels les droits de propriété avaient été donnés à des exploitants à des fins agricoles par les « autorités du Haut-Karabakh » et qui avaient visiblement été touchés par les incendies.

La Mission a obtenu des images satellite à haute résolution qui montrent que les terres de culture et de pâturage typiques sont plus fragmentées à l'est qu'à l'ouest de la ligne de contact. Avec des cultures plus intensives, des terres plus morcelées et la présence permanente des habitants locaux, les incendies incontrôlés semblaient ne pas se propager aussi facilement sur les grandes superficies situées à l'est que dans les grandes étendues de terres moins cultivées situées à l'ouest.

À l'ouest également, des pâturages et des cultures à l'abandon, y compris des vignobles, des vergers et des pâturages d'hiver, offraient des conditions propices à la propagation des incendies en raison à la fois de la plus grande étendue des parcelles de végétation non fragmentées et de l'accumulation de matières combustibles parmi la végétation qui avait peu à peu envahi certaines des terres abandonnées.

L'accumulation croissante de matières combustibles (charge calorifique) influe également sur le comportement et la contrôlabilité des incendies. L'accumulation de combustibles a tendance à aggraver l'intensité des incendies et leur vitesse de propagation, les rendant plus difficiles à circonscrire que des incendies qui se déclarent dans une végétation dont la charge calorifique est plus faible.

Il ressort des documents photographiques que les villages et les villes abandonnés deviennent aussi la proie d'incendies en cas d'invasion et d'accumulation de la végétation. Sur la base de ce que la Mission a pu observer toutefois, les incendies qui ont pu se propager jusqu'à des villages ou des villes abandonnés n'ont pas causé d'importants dommages supplémentaires aux structures qui avaient déjà souffert pendant le conflit.

3.2 Origine et évolution des incendies

S'il est vrai que les conditions indiquées plus haut ont créé les conditions qui expliquent l'intensité et la propagation des incendies, les départs de feu sont le plus

souvent d'origine humaine (aucun incendie déclenché par la foudre n'a été signalé). Pendant la période estivale, il semble que de nombreux incendies se soient déclarés en différents endroits, à différentes heures et pour des causes différentes dans les territoires touchés. Voici quelques-unes des causes les plus probables des incendies observés dans la région, de part et d'autre de la ligne de contact :

- Brûlage traditionnel des chaumes sur les terres de culture (écobuage); bien qu'officiellement interdit, l'écobuage semble être pratiqué de part et d'autre de la ligne de contact;
- Activités militaires, en particulier fusillades avec balles traçantes, susceptibles de mettre le feu à des herbes en période de sécheresse;
- Incendies accidentels dus à l'imprudence ou à la négligence.

Les témoignages sur la propagation des incendies dans les territoires situés près de la ligne de contact et dans la région montagneuse du Haut-Karabakh font tous état de l'intensité et de la propagation des incendies, ce qui les rendaient difficiles à circonscrire. Des vents chauds et secs alliés à de fortes charges calorifiques ont provoqué des départs d'incendies qui se sont propagés en traversant des routes, des canaux d'irrigation asséchés et des tranchées le long de la ligne de contact. Ces conditions extrêmes dans la propagation des incendies ont pu être observées par la Mission.

Un autre facteur concerne les caractéristiques topographiques du relief montagneux du Haut-Karabakh : le vent dominant pendant la journée souffle d'est en ouest, c'est-à-dire des basses terres vers les montagnes; en conséquence, des incendies qui avaient pris naissance dans les basses terres se sont propagés rapidement vers les hauteurs, la vitesse de propagation de l'incendie étant directement liée à l'inclinaison de la pente. Les difficultés d'accès et l'absence d'engins mobiles de lutte contre l'incendie sont d'autres facteurs qui rendent les incendies dans les régions montagneuses extrêmement difficiles à circonscrire.

3.3 Étendue des incendies

Les images à haute résolution obtenues par satellite montrent que les incendies ont touché de larges zones situées, sur environ 100 kilomètres, le long de la ligne de contact qui va de la frontière iranienne au sud à la région de Terter au nord (elle oblique ensuite vers l'ouest et rejoint la région montagneuse).

Une évaluation détaillée des observations qu'a pu faire la Mission en certains endroits spécifiques de part et d'autre de la ligne de contact figure dans le rapport technique des experts et la documentation.

D'après les autorités azerbaïdjanaises, environ 63 000 hectares de terres au total ont été la proie des incendies, dont 9 000 hectares dans le district de Fizuli, environ 15 000 hectares dans le district de Khojavend/Martuni, environ 17 000 hectares dans le district d'Agdam, environ 1 000 hectares dans le district de Terter et 3 000 hectares dans le district d'Agdere/Martakert. Ces estimations portent à la fois sur des zones occupées par diverses formes de culture et de pâturage et sur des espaces naturels, qui pourraient avoir de riches réserves de faune et de flore.

Des estimations différentes ont été fournies par les « autorités du Haut-Karabakh », d'après lesquelles environ 2 000 hectares de récoltes céréalières et environ 11 000 hectares de pâturages ont été la proie des flammes. Le feu a

également détruit certaines zones forestières situées sur les contreforts des montagnes, mais aucune estimation précise des zones concernées n'a été fournie. Des étendues plus réduites occupées par des vignobles, des vergers et des plantations de mûriers ont été endommagées.

Bien que la Mission n'ait pas été en mesure de vérifier l'étendue exacte des zones touchées par les incendies, ses observations confirment l'étendue globale des zones touchées, telles qu'illustrées par les images satellite, le long de la ligne de contact, ainsi que la gravité des incendies et leur impact décisif. La Mission a noté que les zones qui avaient brûlé plus à l'ouest de la ligne de contact, en particulier sur les contreforts et dans les hautes terres du Haut-Karabakh, n'avaient pas été incluses dans les évaluations faites à partir des images satellite. Ainsi, la superficie totale des zones touchées par les incendies en 2006 dans l'ensemble de la région est beaucoup plus grande (étendue qui pourrait être déterminée par des travaux de télédétection).

3.4 Capacité de lutte contre l'incendie

L'équipe n'a pas eu la possibilité de se rendre dans les installations de lutte contre l'incendie situées à l'est de la ligne de contact. Toutefois, les représentants azerbaïdjanais ont souligné à plusieurs reprises que les moyens et le matériel dont ils disposaient étaient modernes et permettraient d'intervenir en cas d'incendie. À leur avis, les seuls obstacles à l'intervention dans des zones adjacentes à la ligne de contact tenaient aux risques de fusillades et à la menace que représentaient les champs de mines et les munitions non explosées.

Dans le Haut-Karabakh, la Mission a visité plusieurs casernes de pompiers, ce qui lui a permis de dresser un tableau assez sombre de la situation dans toutes les casernes, qui sont dotées d'engins d'origine soviétique âgés de 20 à 25 ans et démodés et de matériel tout aussi obsolète.

Une intervention rapide en cas d'incendie est aussi rendue malaisée par le relief montagneux dans le Haut-Karabakh et un accès limité pour les voitures de pompiers. Les effectifs sur le terrain ne disposent pas non plus du matériel approprié, notamment des appareils manuels indispensables dans les endroits auxquels on ne peut accéder qu'à pied.

Une autre source de préoccupations est le manque d'eau pour lutter contre les incendies, ce qui s'explique notamment par l'absence d'un système d'irrigation en état de fonctionner, la détérioration ou la destruction des puits artésiens et l'absence d'entente et de coopération entre les autorités des deux côtés de la ligne de contact quant à la manière de gérer des ressources en eau insuffisantes.

3.5 Impact des incendies sur les écosystèmes (végétation, faune, biodiversité)

3.5.1 Végétation

Les membres de la Mission ont visité des écosystèmes très divers allant de terres à cultures intensives (céréales, vignobles, vergers, etc.) à des systèmes de culture et d'élevage extensifs.

La dégradation de la végétation dans les basses terres, sur les contreforts de la zone montagneuse et dans les régions recouvertes ou partiellement recouvertes de

forêts dans les zones plus élevées (autour de 400 mètres au-dessus du niveau de la mer) est le résultat des effets combinés d'altérations à long terme, d'une surutilisation des écosystèmes, de systèmes non viables d'exploitation des terres ainsi que d'incendies à répétition.

À côté des dommages causés aux écosystèmes des zones de culture intensive, les incendies ont touché des zones étendues de pâturages et de maquis comportant des restes de végétation naturelle dégradée.

La Mission a pu observer la repousse de l'herbe, des plantes et des arbustes après les incendies. Toutefois, l'apparence verte de la nouvelle végétation après un incendie pourrait conduire à des conclusions erronées. La reprise de certaines graminées adaptées au feu ou qui le tolèrent peut aller de pair avec la réduction progressive ou la disparition d'espèces sensibles au feu. Cette forme d'appauvrissement de l'écosystème et de la biodiversité provoqué ou accéléré par le feu devrait faire l'objet d'enquêtes scientifiques approfondies.

3.5.2 *Sol de couverture*

L'effet le plus visible est la dénudation du sol après un incendie. Ainsi que l'a signalé le rapport des autorités azerbaïdjanaises, la destruction des couches d'humus, qui expose le sol aux effets mécaniques de l'érosion de la pluie et du vent ainsi qu'aux effets du piétinement du bétail, entraînera certainement une diminution de la fertilité et une perte générale de la couche superficielle du sol.

3.5.3 *Biodiversité*

À long terme, l'impact du feu sur la biodiversité peut être considéré dommageable. Si l'on sait que certaines espèces d'insectes et de reptiles se multiplient sous l'effet du feu (grâce à la création de nouveaux habitats par le feu), la disparition de la couverture d'arbustes, de maquis, d'herbes et d'arbres sur de grandes étendues de terre est considérée comme une perte sévère pour la diversité de la flore, et indirectement aussi pour la diversité de la faune. Les incendies risquent de se propager aux forêts de feuillus sensibles au feu des régions montagneuses, phénomène qui a été observé par la Mission dans le Haut-Karabakh.

3.6 **Impact du feu sur l'économie, les moyens d'existence et le bien-être des populations**

Les renseignements fournis par les « autorités du Haut-Karabakh » et par les médias azerbaïdjanais contiennent certains chiffres sur les dommages économiques provoqués par les incendies. Dans le Haut-Karabakh, les dommages économiques ont été évalués à quelque 3,5 milliards de drams arméniens (environ 9 millions de dollars des États-Unis). Le chef de l'administration du district de Terter a signalé que 10 548 familles avaient été touchées par les incendies. Un communiqué de presse azerbaïdjanais évaluait les dommages à 7,5 millions de nouveaux manats azerbaïdjanais (environ 8,6 millions de dollars des États-Unis).

Voici quelques-unes des pertes personnellement subies par les agriculteurs : destruction de cultures, pertes attendues à la suite de la destruction par le feu de nombreux pâturages d'hiver, perte de récoltes ou coût d'achat de rodenticides à la suite des migrations massives de rongeurs qui quittent les terres incendiées pour se

réfugier dans des terres agricoles ou dans des zones habitées. Ces pertes peuvent être très élevées dans certains cas.

Les autorités n'ont pas évalué les dommages économiques provoqués par la dégradation de l'écosystème.

3.7 Impact des incendies sur la santé et la sécurité de la population

En raison des fumées abondantes qui proviennent des régions touchées, il a été fait état en plusieurs endroits de risques pour la santé humaine sur un plan général. Le commandement militaire a confirmé que la visibilité avait été réduite localement entre juin et septembre en raison d'épisodes prolongés de pollution due à la fumée. Le chef de l'administration du district d'Agdzhabedi a confirmé que cette pollution avait eu des effets nocifs sur les personnes souffrant d'asthme chronique ou d'une maladie cardiovasculaire et sur les personnes âgées.

La fumée dégagée par les feux de végétation constitue une menace pour la santé humaine qui n'est pas souvent prise en compte et qui est donc sous-évaluée. Il est bien connu que les personnes âgées souffrant de maladies chroniques et les enfants sont les plus vulnérables face à la pollution causée par les incendies. En outre, les fines particules de suie inhalées sont considérées comme une cause de cancer du poumon.

Dans la zone de conflit militaire, les feux de friches recèlent des menaces supplémentaires pour la sécurité humaine. La plus importante est le risque d'explosion de mines terrestres et de munitions. À plusieurs reprises, des explosions de ce type ont été provoquées par des incendies, d'où l'application de restrictions à l'utilisation des forces terrestres pour éteindre les incendies dans ces zones critiques.

Des autopompes ont été touchées par des balles dans le district de Terter ainsi que dans le Haut-Karabakh. Dans cette région, les membres de la Mission ont aperçu des traces de balles sur deux autopompes.

Les chefs de l'administration des districts de Terter et d'Agdzhabedi ont rapporté une augmentation des morsures de serpent : 48 personnes ont dû être traitées dans les hôpitaux locaux. On souligne sur place que ce phénomène est la conséquence de la migration des serpents (ainsi que des rongeurs) résultant des incendies qui privent ces animaux de leur alimentation dans les zones touchées.

3.8 Impact des incendies sur l'atmosphère et le climat

Au cours des débats publics consacrés aux effets du feu sur l'environnement, il a été souligné à plusieurs reprises que les incendies avaient une incidence négative sur la composition et sur le fonctionnement de l'atmosphère et contribuaient aux changements climatiques.

Les émissions dégagées depuis les terres brûlées dans la région, d'une superficie de 63 000 hectares, ne représentent qu'une proportion minime du total des émissions produites à l'échelle mondiale par les feux qui détruisent le couvert végétal (entre 200 et 350 millions d'hectares par an).

Cependant, les incendies répétés – combinés au changement de l'utilisation qui est faite des sols – contribuent à l'appauvrissement de la couverture végétale naturelle, ce qui suscite de graves préoccupations. Les conséquences à moyen et

long termes de ces incendies se font sentir petit à petit mais s'amplifient régulièrement et entraînent la dégradation de la forêt, du reste de la végétation ligneuse et des arbustes. Or non seulement cette végétation est indispensable à la conservation de la diversité biologique et à la stabilité du sol, mais elle constitue en outre une réserve importante de carbone terrestre qui, par suite des feux de friches récurrents, est appelé à se dégager de façon irréversible sous la forme de gaz à l'état de traces, ce qui entraînera une augmentation du carbone présent dans l'atmosphère et donc de « l'effet de serre » dû aux activités humaines.

3.9 Préoccupations environnementales connexes

Un certain nombre de problèmes environnementaux résultant de l'utilisation du sol et des changements qui y ont été apportés, du caractère variable du climat et de processus incontrôlés comme les feux de friches, sont interdépendants ou agissent les uns sur les autres. Les zones dans lesquelles le couvert végétal est appauvri en raison de l'abattage du bois à des fins de chauffage, de l'exploitation excessive des forêts ou du surpâturage, sont de plus en plus exposées aux incendies, particulièrement en période d'extrême sécheresse.

Au cours de la période soviétique, le système d'utilisation des sols dans les plaines d'Azerbaïdjan, dans la partie orientale du Petit Caucase, a été en grande partie modifié par une irrigation intensive. Toutefois, la plupart de l'infrastructure d'irrigation construite pendant la période soviétique est désormais en mauvais état, car elle n'a pas fait l'objet des investissements et de l'entretien nécessaires au cours des 15 dernières années. C'est pourquoi on enregistre un déclin régulier du recours à l'irrigation.

En outre, en conséquence du conflit, les territoires situés à l'est des contreforts du Haut-Karabakh ont été coupés de l'approvisionnement en eau en provenance des montagnes, notamment du réservoir de Sarsang – dont la construction a débuté en 1976. Selon le rapport fourni par les autorités azerbaïdjanaises à la Mission, le réservoir a une capacité de 565 millions de mètres cubes. Avant le conflit, il était utilisé pour irriguer 100 000 hectares à l'est et à l'ouest de la ligne de contact. Mais la majorité de l'infrastructure d'irrigation a été détruite pendant les combats ou dégradée dans les années qui ont suivi les opérations militaires.

Avant que le conflit armé n'éclate, les canaux d'irrigation étaient utilisés pour la collecte de l'eau nécessaire pour éteindre les incendies et ils servaient également d'obstacles naturels à la propagation du feu. En raison de leur dégradation et de l'assèchement généralisé des plaines situées aux abords de la ligne de contact, il est arrivé que des feux épars les traversent.

4. Recommandations

Il a été demandé à la Mission de faire des recommandations quant à la manière de contrer les incidences négatives des incendies et quant à une opération de protection de l'environnement telle que décrite dans son mandat. La Mission recommande de mettre en œuvre un certain nombre d'actions ou de projets complémentaires, en particulier :

I. Initiatives à court terme :

- Réunion technique consacrée au rapport de la Mission;

- Techniques et planification de la gestion du feu;
 - Atelier sur la gestion des ressources en eau.
- II. Initiatives à moyen et long termes :
- Remise en état des terres touchées par les incendies, notamment grâce au reboisement;
 - Constitution de capacités, si possible conjointement, par les diverses entités situées de chaque côté de la ligne de contact, dans trois domaines essentiels :
 - Planification de la gestion du feu;
 - Prévention des incendies et capacité de réaction;
 - Lutte contre les incendies;
 - Modernisation du matériel;
 - Recherches menées conjointement au sujet des incendies;
 - Coopération régionale en matière de gestion du feu, de gestion de l'eau et de mesures environnementales connexes.

Ces recommandations s'adressent en priorité aux autorités compétentes d'Azerbaïdjan et du Haut-Karabakh. Cependant, l'OSCE, le système des Nations Unies et ses partenaires, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Groupe conjoint de l'environnement PNUE/Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Centre mondial de surveillance des incendies (CMSI) et le Réseau mondial des feux de forêt [tous deux actifs dans le cadre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC)], ainsi que les donateurs bilatéraux et multilatéraux, sont également invités à donner rapidement suite à ces recommandations et à appuyer leur mise en œuvre conformément aux besoins définis dans le présent rapport et aux demandes formulées unanimement par les membres de la Mission nommés par les autorités azerbaïdjanaises et arméniennes.

En plus de la régénération des sols touchés par les incendies, l'objectif d'ensemble des mesures recommandées est de réduire la fréquence et l'impact des feux de friches. Des mesures de nature intégrée sont également recommandées, comme la restauration de l'approvisionnement en eau et des systèmes d'irrigation abandonnés, dont bénéficieront non seulement les populations et les économies locales, mais aussi les responsables de la gestion des incendies.

Toutes les mesures recommandées doivent s'inscrire, aux niveaux local, régional et national, dans des cadres politiques propres à garantir leur viabilité, en particulier en ce qui concerne :

- L'utilisation des sols (agriculture, pastoralisme, foresterie);
- La gestion de l'eau;
- La protection de la nature et la conservation de la diversité biologique;
- La lutte contre la désertification;
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre et la fixation du carbone;

- La santé et la sécurité des populations;
- L'atténuation de la pauvreté.

Des consultations seront organisées pour définir plus en détail les ensembles de mesures recommandées et les modalités de leur exécution dans le cadre de divers projets : de multiples partenaires devront y prendre part et un dialogue devra s'instaurer entre les autorités des deux côtés de la ligne de contact, du fait que les politiques, mesures et projets en question visent à régler des problèmes dont les effets ne sont pas limités à des frontières administratives ou politiques ni à la ligne de contact.

Nombre des mesures recommandées pourront être examinées plus avant et mises en œuvre sous les auspices de l'OSCE et, le cas échéant, dans le cadre de l'Initiative Environnement et sécurité (ENVSEC).

4.1 Initiatives à court terme

Les membres de la Mission estiment qu'il est extrêmement important d'exploiter sans délai la bonne volonté qu'ils ont inspirée aux experts locaux, des deux côtés de la ligne de contact. La première des priorités consiste à organiser au niveau régional trois réunions d'échange d'informations et de constitution de capacités. Ces réunions aideront en premier lieu les parties concernées à établir des priorités sur la base des conclusions du rapport de la Mission. En outre, elles contribueront à mobiliser des instruments et des ressources aux niveaux local, national, régional et international avant que ne débute l'été, saison propice aux incendies. Il serait souhaitable qu'y assistent des participants des pays du Sud-Caucase et des régions voisines, qui doivent faire face à des problèmes similaires, ont mis en place des moyens appropriés et sont prêts à partager leur expérience de la gestion des incendies.

4.1.1 Réunion technique sur le rapport de la Mission

Les conclusions du rapport de la Mission devraient faire l'objet d'un débat lors d'une réunion technique qui doit être organisée dès que possible, dans la foulée de l'évaluation environnementale qui vient d'être réalisée. Le fait d'examiner certains des détails et recommandations contenus dans le rapport avec ceux qui ont été directement touchés ou qui sont concernés par les incendies, avec les experts locaux qui ont participé à la Mission et d'autres représentants gouvernementaux, ainsi qu'avec des représentants des universités et de la société civile, contribuera à restaurer la confiance.

Cette réunion technique sera l'occasion d'établir des priorités et de se mettre d'accord sur les mesures nécessaires et techniquement envisageables qu'il conviendra de prendre pour renforcer les capacités locales à court terme, mais aussi de réfléchir à la mise en œuvre des recommandations assorties d'un échéancier plus étendu.

Une telle réunion pourrait être organisée sous les auspices de l'OSCE avec la participation d'experts locaux et internationaux et pourrait s'inscrire dans le cadre de l'Initiative Environnement et sécurité (ENVSEC).

4.1.2 Techniques et planification de la gestion du feu

Il convient d'organiser un atelier sur la gestion du feu, avec pour objectif de communiquer des connaissances et des outils de base aux décideurs des administrations, qui seront ensuite mieux à même de concevoir des mesures ciblées et spécifiques de planification de la gestion des incendies.

Cet atelier sera l'occasion : a) de fournir aux décideurs les éléments d'information technique et scientifique dont ils ont besoin pour évaluer les lacunes aux plans local et national ainsi que les besoins en matière de planification de la gestion des incendies; b) d'affiner, sur la base des conclusions du rapport technique et de la documentation établis par les experts du CMSI, le projet de plan d'investissement proposé dans le rapport technique des experts.

Il fera partie des activités entreprises au titre de la SIPC par le réseau régional élargi du sud-est de l'Europe et du Caucase en matière de feux de forêt, dont la coordination est assurée par l'Université de Skopje (ex-République yougoslave de Macédoine) et qui constitue la branche régionale du Réseau mondial des feux de forêt. Ce réseau est intégré à un programme d'action mené à l'échelon local au titre de la SIPC et coordonné par le CMSI. La participation conjointe d'experts d'Europe méridionale et du Sud-Caucase sera une excellente occasion de mettre en place au niveau régional une coopération en matière de gestion des incendies. Une proposition initiale a été présentée par le CMSI au Conseil de l'Europe en juin 2006, qui repose sur l'expérience acquise en matière d'instauration de la confiance dans la région des Balkans et entre la Turquie et la Géorgie.

La Mission recommande que cet atelier soit organisé dès que possible (en février ou en mars 2007).

À la suite de l'atelier sur la gestion des incendies, les experts de la région auront la possibilité de participer à la session du réseau régional élargi du sud-est de l'Europe et du Caucase en matière de feux de forêt, déjà prévue, ainsi qu'à la séance plénière du Réseau mondial des feux de forêt qui aura lieu lors de la quatrième Conférence internationale au sommet sur les incendies en milieu sauvage, qui se tiendra à Séville (Espagne) du 13 au 17 mai 2007.

Lors de cette conférence, tous les réseaux régionaux du Réseau mondial des feux de forêt se rencontreront et il est prévu qu'ils adoptent, entre autres, le Code de gestion des incendies (Fire Management Code : code d'éthique et de conduite internationale adopté sur une base volontaire, en cours d'établissement sous les auspices de la FAO). Ce dernier instrument constituera un point prioritaire de son ordre du jour, car il pourrait être adopté en tant que guide universellement accepté s'agissant de la coopération et de la restauration de la confiance. Il est extrêmement important d'encourager la participation d'experts de la région du Sud-Caucase à la Conférence de Séville afin qu'ils comprennent, qu'ils acceptent et qu'ils mettent en œuvre le Code de gestion des incendies.

Les deux ateliers en question pourraient être parrainés par l'OSCE et le PNUE, ce qui permettrait de défrayer tous les participants d'Europe du Sud-Est et du Sud-Caucase, en guise de mesure de restauration de la confiance et de la stabilité dans la région.

4.1.3 Atelier sur la gestion des ressources en eau

Compte tenu de la priorité élevée que revêt la coopération en matière de gestion des ressources en eau le long de la ligne de contact, la Mission propose qu'un atelier soit organisé dès que possible, au début de 2007, qui aurait pour objet de déterminer de quelle manière la restauration du système de gestion des eaux transfrontières le long de la ligne de contact pourrait être mise en œuvre et d'apporter des solutions à des problèmes connexes urgents dans les domaines de la conservation de la nature et de la gestion viable des forêts.

Un tel atelier pourrait se tenir sous les auspices de l'OSCE dans le cadre de l'ENVSEC, avec l'appui d'experts du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Tous les documents existants sur la gestion de l'eau, en particulier ceux qui concernent le réservoir de Sarsang et l'utilisation des eaux de la Terter, devraient être colligés sans attendre par les organisations partenaires de l'ENVSEC en préparation de cet atelier, notamment les propositions formulées en 2001 par le Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE sur le conflit ayant fait l'objet de la Conférence de Minsk.

En outre, une deuxième mission, à laquelle participeraient des experts internationaux et locaux de la gestion de l'eau, pourrait être mandatée pour effectuer des visites conjointes sur les sites concernés des deux côtés de la ligne de contact.

4.2 Initiatives à moyen et long termes

4.2.1 Remise en état des terres touchées par les incendies, notamment grâce au reboisement

La dégradation de la végétation – en particulier dans les montagnes – imputable aux incendies doit être stoppée sans délai. L'élaboration d'une stratégie à moyen et long termes pour la remise en état des sols détruits par le feu doit être placée en tête de liste dans les sites où la dénudation entraîne un ruissellement croissant, l'érosion de la couche superficielle des sols, la diminution de la fertilité et la multiplication de catastrophes secondaires comme les inondations, les éboulements ou les glissements de terrain lors de précipitations extrêmes.

Les pays qui bordent la mer Noire et la partie orientale de la Méditerranée ont acquis une expérience considérable en la matière. Dans ces régions, de larges bandes de terre, où des forêts et d'autres types de végétation ligneuse ont été détruits par le feu, sont actuellement reboisés ou régénérés grâce à des méthodes et à des techniques qui assurent la stabilisation des pentes et à la sélection d'espèces spécifiquement adaptées au reboisement (ou d'autres espèces à planter ou à semer) qui résisteront aux pressions environnementales extrêmes qui s'y exercent, et notamment aux sécheresses.

Lors de la remise en état des sols, l'une des priorités sera la régénération des sites incendiés dans les bassins versants ou les zones de captage (par exemple aux abords des réservoirs) qui sont menacés par la diminution de la capacité de rétention d'eau en raison de la dégradation des sols ou de l'envasement (dépôt et accumulation de boues et de sédiments).

Il faut noter que la régénération de la végétation détruite par le feu ne pourra se faire que si des moyens efficaces de gestion des incendies sont en

place et si l'on est certain que les investissements consentis ne partiront pas en fumée en raison de nouveaux incendies incontrôlés.

On pourra faire appel aux experts exerçant dans les régions susmentionnées pour élaborer des plans de remise en état appropriés.

4.2.2 Constitution de capacités

i) Planification de la gestion du feu

La planification de la gestion des incendies est essentielle pour que soient mis en place des structures et des plans de gestion du feu opérationnels et coordonnés aux niveaux local, régional et national. Pour que soit élaborée une démarche stratégique coordonnée (qui inclut également une coopération régionale), il est indispensable que tous les partenaires concernés par les questions touchant les incendies apportent leur contribution, car elles sont de nature intersectorielle. La modernisation de la stratégie et des plans de gestion du feu existants nécessitera, entre autres, de :

- Réexaminer la législation et la réglementation concernant les dispositifs et les responsabilités institutionnels aux niveaux national, régional et local, y compris la coopération interinstitutions;
- Réexaminer les modalités d'application des lois et réglementations qui gouvernent l'utilisation et le contrôle des ressources naturelles et la lutte contre les incendies, et les faire mieux appliquer;
- Déterminer les lacunes et les défauts de mise en œuvre afin d'y remédier;
- Définir les responsabilités en matière de planification de la gestion du feu, d'évaluation des risques d'incendie (identification et classification des zones à risque), d'établissement de rapports et d'évaluation;
- Définir le rôle de la société civile en matière de gestion du feu.

Les pays des régions voisines, comme l'Europe de l'Est, ont acquis une expérience considérable en matière d'élaboration de plans, de stratégies et de directives en matière de gestion du feu. À titre d'exemple, en vue de son accession à l'Union européenne, la Bulgarie a conçu une stratégie nationale de gestion du feu et des procédures de planification de la gestion du feu aux plans régional et national. Quant à la Hongrie, elle a élaboré des méthodes de pointe pour l'évaluation des risques d'incendie, qui sert de base à la planification de la gestion du feu.

Durant la phase préparatoire de leur accession à l'Union européenne, la Hongrie et la Bulgarie ont reçu un appui sous la forme de projets dits de « jumelage », qui leur ont permis de renforcer leurs moyens en matière de planification de la gestion du feu. L'expérience qu'elles ont acquise à cet égard serait utile à d'autres pays et pourrait par exemple servir au perfectionnement des chefs des services de lutte contre l'incendie et du personnel des organismes chargés de la planification de la gestion du feu, de la prévention et de la lutte contre les incendies. Des cours de formation conjoints pourraient être organisés à l'intention des représentants d'organismes et d'administrations locales actifs des deux côtés de la ligne de contact.

ii) Prévention des incendies et capacité de réaction

Des activités de prévention du feu sont essentielles pour réduire l'incidence des feux de forêt dans la région. Du fait que, dans la région du Sud-Caucase, la vaste majorité des incendies sont déclenchés par des hommes, il est essentiel de renforcer les moyens dont on dispose dans les domaines de la prévention et de la capacité de réaction. Il faut s'attaquer à un certain nombre de problèmes, qui vont de la participation de la société civile (implication au niveau local dans la prévention des incendies, rôle des ONG dans les activités de sensibilisation) à l'application de technologies de pointe. Des cours de formation conjoints pourraient être organisés à l'intention de représentants d'organismes et d'administrations locales actifs des deux côtés de la ligne de contact, ainsi que de représentants d'autres parties du Sud-Caucase et d'Europe du Sud-Est, qui aborderaient le développement des capacités nationales et locales dans les domaines suivants :

- Alerte précoce en cas d'incendie et évaluation du degré de risque qui y est associé;
- Détection des incendies, procédures et systèmes d'établissement de rapports et de suivi;
- Éducation et sensibilisation du public, avec l'aide de la société civile, notamment les services locaux de gestion du feu.

Des systèmes d'alerte précoce en cas de déclenchement d'un incendie en milieu sauvage, qui ont été mis au point par un certain nombre de pays européens, par l'Union européenne et par la Fédération de Russie voisine, peuvent être adaptés en vue d'une utilisation locale dans le Sud-Caucase. De même, le Centre mondial de surveillance des incendies et ses partenaires peuvent prodiguer des conseils techniques et scientifiques pertinents aux fins du transfert de technologie dans la région.

iii) Lutte contre les incendies

La principale priorité est le renforcement des capacités en matière de lutte contre les incendies. Il doit aller de pair avec une répartition des rôles entre les organismes compétents et la société civile en ce qui concerne la gestion du feu. Dans les pays de la Communauté d'États indépendants et dans la plupart des États voisins, les sapeurs-pompiers sont chargés de la lutte contre le feu, parfois avec l'aide des services de la protection civile ou de l'armée. Bien souvent, ils ne sont pas suffisamment bien formés et équipés pour faire face aux incendies qui font rage dans des zones reculées ou dans des conditions météorologiques extrêmes. Il existe des programmes de formation spécifiques, qui pourraient être adaptés à la situation régionale et utilisés pour former les pompiers et les autres responsables de la lutte contre le feu dans les domaines suivants :

- Données élémentaires en ce qui concerne les incendies en milieu sauvage (le comportement du feu, l'impact des incendies);
- Utilisation de matériel spécialisé pour la lutte contre les feux de friches (outils à main, petit matériel portable), tactiques de lutte contre l'incendie;
- Coordination interinstitutions;
- Sécurité des pompiers et de la population civile.

De nouvelles approches de la gestion du feu sur le plan local permettraient aux collectivités de répondre directement et rapidement aux incendies avant l'intervention des pompiers ou d'autres autorités sur place.

Ce sont les zones de la région exposées aux risques d'incendie les plus élevés qui devraient bénéficier en priorité d'activités de renforcement des capacités, à commencer par la formation des formateurs de pompiers des deux côtés de la ligne de contact.

Des stages de formation conjoints constitueraient une activité essentielle pour restaurer la confiance dans la région.

Le Sud-Caucase pourrait tirer parti de l'expérience acquise dans la région des Balkans en matière de renforcement des capacités et de restauration de la confiance. Entre 2000 et 2005, deux exercices de lutte contre les feux de forêt de grande ampleur ont été organisés par des partenaires multinationaux afin d'améliorer la coopération entre des pays qui avaient été préalablement en conflit. Le dernier de ces exercices en date, l'Exercice des pays de l'Europe de l'Est, du Proche-Orient et de l'Asie centrale pour l'échange d'informations et de ressources en matière d'incendies (EASTEX FIRE 2005), a été mené en Bulgarie en 2005 afin de tester la coopération internationale en matière de gestion des feux de forêt à grande échelle, qui nécessiterait une réponse multilatérale (coopération des forces de lutte contre l'incendie terrestres et aériennes des pays de la Méditerranée orientale, des Balkans et des régions voisines du Proche-Orient et d'Asie centrale). Cet exercice a révélé que la coopération dans la région des Balkans et avec les pays voisins recelait un potentiel de taille et revêtait une signification politique importante.

Il serait bon que les activités de formation à la lutte contre l'incendie organisées au plan régional tirent parti d'un projet financé par la Commission européenne, dans le cadre duquel sont conçus des supports pédagogiques pour la formation à la gestion des feux de forêt, à l'intention des services de lutte contre l'incendie européens sous les auspices du CMSI et de l'Organisation internationale des sapeurs-pompiers.

4.2.3 Modernisation du matériel

La lutte contre les incendies dans la région, en particulier dans le Haut-Karabakh, dépend dans une large mesure de matériel, de normes et d'une formation hérités de l'ex-Union soviétique. Les sapeurs-pompiers sont responsables de la lutte contre les feux de forêt. Cependant, leur matériel est inadéquat et obsolète. Les modèles d'autopompes ZIL 130, ZIL 131, GAZ 53 et GAZ 66 sont principalement conçus pour la lutte contre des incendies de bâtiments et ne peuvent se déplacer que sur terrain plat et stable. Les outils à main improvisés dont disposent ces pompiers ne répondent pas aux exigences d'une utilisation efficace dans le cadre de la lutte contre les feux de forêt. L'équipement de protection des personnes est conçu pour la lutte contre des incendies de bâtiments.

Ce matériel inapproprié est dépassé et devrait d'urgence être remplacé par des outils adaptés et par un équipement mécanisé qui convienne à la circulation en dehors des routes, en particulier à une utilisation dans les zones montagneuses abruptes du Haut-Karabakh.

Il faut en priorité doter d'un matériel adéquat des équipes mobiles et flexibles qui puissent intervenir initialement, qu'il s'agisse de professionnels ou de personnes

vivant sur place (volontaires/population civile de villages). La sécurité des professionnels et des civils qui luttent contre les incendies de forêt doit être assurée par un équipement approprié.

Le matériel de protection des pompiers et les outils à main pour la lutte contre les incendies en milieu rural doivent inclure :

- Des vêtements ignifugés (chemises légères, pantalons, casque, gants, lunettes de protection et bottes);
- Des pelles à feu, des râtaux, des outils pour couper et gratter, des haches;
- Des pompes à incendie portables à dos d'homme.

Des autopompes tout-terrain et manœuvrables sur terrain abrupt sont nécessaires pour permettre l'accès des pompiers, ainsi que l'acheminement de l'eau et du matériel voulu dans les zones reculées.

Si une paix solide est instaurée, l'utilisation de matériel aéroporté pour la lutte contre les incendies depuis le ciel (hélicoptères bombardiers d'eau, avions et hydravions) constituera la prochaine étape de la modernisation des moyens de lutte contre le feu. Cependant, cela ne pourra être envisagé qu'une fois que des moyens efficaces de lutte contre les feux de forêt auront été mis en place. La lutte contre les incendies depuis le ciel facilite le contrôle des feux qui se déclarent sur des terrains minés ou dans des lieux où se trouvent des munitions. Les pompiers auront plus facilement accès aux incendies qui se déclarent en zone montagneuse s'ils sont transportés sur place par hélicoptère. La lutte contre les incendies par voie aérienne lorsque la zone touchée est abrupte et reculée constitue un appui utile pour les opérations menées au sol.

Cependant, les investissements prioritaires devront être déterminés en fonction des progrès réalisés en matière de renforcement des capacités sur le plan de la gestion des incendies au sol et de la disponibilité des ressources financières.

4.2.4 Recherches menées conjointement au sujet des incendies

On manque de connaissances de base sur la réaction et la régénération de la flore et de la faune face aux incendies dans la région du Sud-Caucase. Après que le mandat de la Mission est parvenu à son terme, une évaluation a été réalisée de l'état des connaissances internationales en matière de science des incendies au niveau régional, qui a révélé des lacunes en matière d'information relative aux conséquences des incendies sur l'environnement régional.

Il sera impératif de concevoir des projets de recherche sur les incendies afin d'examiner la réponse spécifique, encore inconnue, des écosystèmes et des diverses espèces face au feu et déterminer les mesures de remise en état appropriée des zones dévastées par le feu. Un tel projet bénéficierait d'un appui international s'il était mis en œuvre conjointement par les universités du Sud-Caucase. Une université ou un institut basés dans le Haut-Karabakh devraient y participer.

Ces projets – ou un programme ciblé – pourraient bénéficier du renforcement des capacités en matière de recherche sur les incendies, notamment sur le plan méthodologique. On devrait envisager une coopération avec les chercheurs universitaires spécialisés des pays voisins, par exemple des représentants d'universités situées dans la zone couverte par le réseau régional élargi du sud-est

de l'Europe et du Caucase en matière de feux de forêt (SIPC). Les universités de Skopje (ex-République yougoslave de Macédoine), de Thessalonique (Grèce) et de Trabzon (Turquie) sont représentées au sein du réseau et il conviendrait d'obtenir leur appui pour des activités de recherche menées en coopération. La faculté de pédologie de l'Université d'État Lomonosov de Moscou pourrait prodiguer des conseils quant à la régénération des tourbières drainées touchées par le feu. Le Centre mondial de surveillance des incendies pourrait également se mettre en contact avec l'Université des Nations Unies (UNU) par l'entremise de son institut associé, l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine (UNU-EHS).

4.2.5 Coopération régionale en matière de gestion du feu, de gestion de l'eau et de mesures environnementales connexes

La coopération régionale le long de la ligne de contact est une exigence préalable essentielle pour qu'il soit possible de réduire les risques d'incendie et les dangers liés aux feux de forêt, d'apporter une réponse efficace en cas d'incendie et, c'est le plus important, de restaurer la confiance.

Il va de soi que les feux en milieu sauvage sont liés à des questions environnementales plus vastes, c'est pourquoi une coopération accrue est nécessaire dans le domaine de l'environnement. D'après les conclusions de la Mission, l'une des priorités les plus élevées est la question de l'eau et de l'irrigation, en particulier le complexe Sarsang-Terter. D'autres questions, comme les forêts, la diversité biologique, les ressources naturelles, ou encore la gestion de l'environnement, doivent être examinées.

i) Communication et coopération accrues le long de la ligne de contact, notamment grâce à la création d'un groupe de travail composé d'experts

Le fait que des forces armées contrôlent les terres situées le long de la ligne de contact rend impérative la participation de ces forces à la prévention des feux et à la lutte contre les incendies. Sous la direction du Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE sur le conflit ayant fait l'objet de la Conférence de Minsk, les forces armées en place des deux côtés de la ligne de contact devraient être encouragées à mettre au point un accord, des procédures et des outils techniques pour communiquer et coopérer. Un tel accord pourrait porter sur les procédures d'échange d'informations sur les incendies (détection, suivi) et la lutte contre les incendies traversant la ligne de contact. Il pourrait aussi porter, entre autres, sur la sécurité des pompiers des deux parties lorsqu'ils interviennent dans des zones adjacentes à la ligne de contact et l'alerte mutuelle en cas d'incendie.

Les membres de la Mission ont amené les parties à engager un dialogue au niveau des experts. Afin que cette dynamique soit préservée, il serait important d'envisager des moyens de poursuivre ce dialogue. Cela pourrait se faire grâce à la mise en place d'un groupe de travail composé d'experts sur une base permanente, sous la direction de l'OSCE (Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE sur le conflit ayant fait l'objet de la Conférence de Minsk) ou d'une autre organisation internationale compétente. Ces experts pourraient aborder les problèmes communs, définir des objectifs communs, déterminer des procédures et des méthodes de coopération, en particulier dans le domaine de la prévention des incendies et de la capacité de réaction, mais aussi dans le cadre de la lutte contre les incendies, et s'assurer que les mesures convenues sont bien mises en œuvre.

ii) Coopération en vue de la remise en état de l'infrastructure d'approvisionnement en eau et de l'amélioration de la gestion de l'eau

On a déjà mentionné la nécessité de reconstruire le système d'approvisionnement en eau dans les zones adjacentes à la ligne de contact. Il est évident que l'ensemble des parties bénéficierait d'un système d'approvisionnement en eau restauré. Du point de vue de la prévention de la propagation des feux de forêt et de la lutte contre les incendies, la restauration de ce système, avec des infrastructures qui fonctionnent, et celle des puits artésiens amélioreraient grandement la situation. Les représentants des autorités d'Azerbaïdjan et du Haut-Karabakh rencontrés par les membres de la Mission ont chacun souligné leur volonté de coopération à ces divers égards.

Tous les partenaires de la région concernés gagneraient à engager le dialogue en ce qui concerne la restauration de l'approvisionnement en eau à partir des réservoirs de Sarsang et de Khachen vers les plaines situées des deux côtés de la ligne de contact et celle des canaux et des systèmes d'irrigation, ainsi que la remise en état des puits artésiens et des autres infrastructures hydrologiques des deux côtés de la ligne de contact : l'eau est nécessaire pour l'agriculture, la boisson et la lutte contre les incendies.

La coopération dans ce domaine pourrait se faire sous les auspices de l'OSCE dans le cadre de l'Initiative Environnement et sécurité (ENVSEC).

5. Conclusions

- La Mission s'est déroulée, pour l'essentiel, conformément à l'itinéraire déterminé tout au long des consultations menées au siège de l'OSCE à Vienne, et elle a bénéficié de la présence et de la contribution très constructive, des deux côtés de la ligne de contact, des experts locaux nommés par les parties, ce qui constitue en soi un succès. Une bonne volonté s'est manifestée, sur la base de laquelle les membres de la Mission proposent d'autres mesures de nature à restaurer la confiance : il faudrait commencer par prendre un certain nombre de décisions revêtant une priorité élevée et susceptibles d'être mises en œuvre rapidement, qui seraient suivies de mesures à moyen et long termes. Prises séparément ou envisagées dans le cadre d'un ensemble, ces mesures constitueraient l'opération de protection de l'environnement envisagée dans le mandat de la Mission.
- Tous les experts et les représentants des autorités ayant collaboré avec la Mission ont reconnu unanimement que la saison longue, chaude et sèche de 2006 réunissait toutes les conditions propices au déclenchement et à la propagation à grande échelle de violents incendies des deux côtés de la ligne de contact. La superficie des zones dévastées est très importante et l'incidence de la catastrophe sur les populations, l'économie et l'environnement est significative. Des deux côtés de la ligne de contact, les incendies ont suscité de graves préoccupations et il a été rapporté à la Mission que tous les moyens disponibles avaient été utilisés pour y mettre fin, même si cela a souvent été sans succès. Les membres de la Mission ont émis des recommandations quant à la remise en état des zones dévastées par le feu. En outre, ils ont présenté une série de mesures et de projets visant à prévenir de nouveaux incendies. Les mesures recommandées reposent sur l'idée que les problèmes environnementaux, notamment les incendies, ne tiennent pas compte ni des

frontières, ni des conflits ni des lignes de contact. Ils exigent donc la coopération de tous les acteurs concernés. Les membres de la Mission recommandent en particulier qu'il soit procédé conjointement à la constitution de capacités et à la formation en matière de gestion et de prévention des incendies, ainsi qu'à l'amélioration de la capacité de réaction. La coopération régionale doit être renforcée dans les domaines de la gestion des incendies et de l'eau, dans le cadre des instances régionales et internationales compétentes. D'autres recommandations portent sur la modernisation de l'équipement et des recherches menées sur les incendies. Enfin, certaines concernent des initiatives à court terme auxquelles il pourrait être donné suite immédiatement.

- Plus fondamentalement, les membres de la Mission espèrent que le présent rapport contribuera à la consolidation de la paix dans une région où les incendies survenus durant l'été 2006 n'ont fait qu'alourdir le coût humain, économique et environnemental déjà considérable du conflit en cours. Ils espèrent en outre que, grâce à leurs recommandations, les incendies n'alimenteront plus ce conflit, mais donneront lieu à une coopération régionale qui aboutira à la restauration de la confiance et, enfin, à la réconciliation. Ils espèrent que cette occasion sera saisie.
-